

**PROCÈS-VERBAL – PUBLIC****COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ (CGVS)**

1<sup>re</sup> séance 2025 — 16 janvier 2025 – 9 h 01 à 11 h 47

Salle Mont-Bleu, 1<sup>er</sup> étage

Maison du citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride (Présentiel et visioconférence)

**PRÉSENCES :****Membres**

Louis Sabourin, président

Steve Moran, vice-président

Alicia Lacasse-Brunet, membre élue

Ariane Carpentier-Gauthier en remplacement de Kathleen Barrette — Société de transport de l'Outaouais

Nicolas Heidecker — Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais

Stéphanie Ayotte — Centraide Outaouais

Sylvie Lafontaine — Direction de la santé publique

Jeneviève Caron — Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Nathalie Bédard — Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Anyck Bastien — Cégep de l'Outaouais

Martine Potvin, Université du Québec en Outaouais (UQO)

Karina Osiecka, Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)

**Secrétaire**

Élaine Déry, coordonnatrice aux comités et commissions — Direction exécutive

**Ressources internes**

Sébastien Vallée, directeur — SLSDC

Mychelle Vaive, cheffe de service, planification et développement des communautés — SLSDC

Julie Sénéchal, coordonnatrice développement des communautés — SLSDC

El Mustapha Bahri, coordonnateur développement des communautés — SLSDC

Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions — Direction exécutive

**Autres personnes présentes**

Olivia Gninihi, attachée politique

**ABSENCES :**

Myriam Houde — Service de police de la Ville de Gatineau

**1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**

Le président constate le quorum et il ouvre la séance à 9 h 01.

La séance publique est enregistrée. Il sera possible de visionner l'enregistrement sur le site Web de la Ville.

Le président souhaite la bienvenue aux deux nouvelles membres :  
Martine Potvin — UQO ; Karina Osiecka — OHO.

Il s'agit de la deuxième et dernière année prévue au plan de travail 2024-2025. L'année comportera cinq séances ; la dernière est prévue le 26 septembre 2025.

Le calendrier des séances sera écourté par les élections municipales qui auront lieu le 2 novembre 2025. Pendant toute la période que durera la campagne électorale, toutes les séances des commissions seront suspendues. Les séances devraient recommencer au début de l'année 2026. Les résultats d'élections pourraient avoir une incidence sur les membres élu-e-s présidant et siégeant aux commissions.

Les ordres du jour comportent dorénavant un point relatif à la déclaration de conflit d'intérêts. Un rappel sera fait de manière récurrente aux membres afin de déclarer leur conflit ou apparence de celui-ci lors des séances des commissions.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Steve Moran*

*Appuyé par Alicia Lacasse-Brunet*

*Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée*

**3. Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts relativement aux éléments inscrits à l'ordre du jour.

**4. Dépôt et suivis des procès-verbaux de la réunion du 1er novembre 2024**

Le procès-verbal de la 5e séance de la CGVS tenue le 1er novembre 2024 est déposé.

Aucun suivi n'est à faire en ce qui concerne les sujets abordés lors de la séance.

**5. Tour de table des partenaires**

Un tour de table est fait.

Lors de la séance du conseil municipal du 18 février 2025, le président proposera d'insérer la proclamation du 13 mars comme la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive.

**6. Période de questions du public**

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions.

Le président fait la lecture d’un commentaire reçu par courriel portant sur le chauffage au bois. Pour le citoyen, maintes études ont montré que ce type de chauffage est une problématique sérieuse en milieu urbain ou semi-urbain. Il mentionne des effets néfastes de la fumée. Il souhaite que des actions soient entreprises par le conseil municipal à ce sujet.

La question du chauffage au bois a déjà été soulevée notamment à la Commission de l’environnement et de la lutte aux changements climatiques.

Le président informera la CGVS du suivi à cette demande.

*Nicolas Heidecker quitte la séance à 9 h 19. Le quorum est maintenu.*

**7. Point statutaire : Dossier de la sensibilité chimique**

Tableau récapitulatif des éléments de la résolution et des actions réalisées :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Mandat au Service de l’approvisionnement responsable d’évaluer la possibilité de revoir les critères et les exigences de la Ville en lien avec l’achat de produits ménagers sans parfum et sans fragrance.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Évaluation de l’ensemble des produits équivalents sans parfum et sans fragrance pouvant être demandés dans le cadre du contrat d’approvisionnement actuellement en vigueur. Les critères ont été revus quant au processus de renouvellement des appels d’offres et d’entretien ménager.</li><li>Lors du prochain appel d’offres, le Service d’approvisionnement de la Ville demandera des produits non parfumés. Dans l’intervalle, certains produits ont été obtenus tel un savon à vaisselle utilisé par le personnel.</li><li>Dès janvier 2025, une clause sera incluse dans les appels d’offres pour des produits sans parfum. Pour les contrats en cours, on devra attendre la fin de ceux-ci avant de pouvoir demander des produits sans parfum.</li></ul> |
| <b>2. Mandat au Service des ressources humaines d’évaluer la pertinence que la Ville de Gatineau se dote d’une directive interne pour sensibiliser les employés municipaux qui travaillent directement auprès des citoyens, aux effets des odeurs de parfums ou de produits parfumés pour certaines personnes de sa communauté.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Une fiche informative en santé et sécurité au travail sur la sensibilité chimique a été produite par le Service des ressources humaines et remise aux différentes directions. Cette fiche vise à sensibiliser le personnel et outiller les gestionnaires.</li><li>Une campagne de communication sur les médias sociaux est également prévue.</li><li>Des affiches sont installées dans les infrastructures municipales.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>3. Mandat au Service des communications afin de sensibiliser les citoyens aux effets des odeurs de parfum ou de produits parfumés pour certaines personnes de sa communauté.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Élaboration d’une stratégie de communication suivant la mise en place de la fiche en santé et sécurité au travail produite. Le service fera part de la stratégie à mettre en œuvre auprès du personnel.</li></ul>                                                    |
| <b>4. Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux d’évaluer la possibilité de soutenir la mise en place d’une clinique de médecine du travail et de l’environnement en Outaouais, similaire à celle opérée par le CHUM, et composée d’une équipe de médecins spécialisés dans le domaine.</b> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Il s’agit d’un suivi de nature plus politique qu’administrative. Le président de la Commission s’engage à faire des suivis relatifs à cet élément. Il informera la CGVS des résultats.</li></ul>                                                                     |

Ce sujet ne fera plus partie des points statutaires mis à l’ordre du jour des séances.

Nicolas Heidecker se joint à la séance à 9 h 22.

8. **Point statutaire : Dossier de l’itinérance**

Beaucoup de travail a été accompli depuis l’année dernière. Une différence cette année : des organismes communautaires sont responsables d’activités. Réhabex opère les haltes-chaud, le Gîte Ami a pris le relais pour le Motel Montcalm et Transition Québec s’occupe du Village Transition (conteneurs au site Robert-Guertin). À ce jour, un total de quarante-cinq personnes a intégré les conteneurs. Des préparatifs sont en cours en vue de la prochaine vague de froid. Les places aux haltes-chaud sont réservées aux personnes qui n’ont pas d’endroit pour s’abriter.

En décembre 2024, deux contrats ont été attribués pour la gestion du campement. Le Gîte-Ami coordonne le site Robert-Guertin et s’assure de la cohésion des interventions et des besoins opérationnels. La sécurité est assurée par un groupe détenant des connaissances particulières et une approche sensible à la situation des personnes itinérantes. Le tout vise à permettre à ce que les personnes puissent se concentrer sur ce qu’elles vivent, se prendre en main ou bénéficier des ressources des organismes.

L’année 2024 a été marquée par plusieurs événements. Le Sommet sur l’itinérance et le développement social a culminé vers un plan d’action déposé au conseil municipal. Le budget de la Ville consacre des sommes à la mise en place d’une équipe dédiée à l’itinérance.

La mise à jour du dossier suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- On demande de quelle manière les dons monétaires sont gérés par Réhabex et le Gîte Ami. On indique que la gestion des dons monétaires se fait de manière autonome. Il n’y a pas de dépôt pour les dons d’objets. Les

donateurs vont voir les responsables sur le site. La question des dons soulève l'enjeu de la responsabilité civile. En ayant le Gite Ami comme gestionnaire du site Robert-Guertin, la Ville peut faire montre de plus de flexibilité quant aux mesures mises en place pour gérer les dons issus de la société civile.

*Sylvie Lafontaine quitte la séance à 9 h 31. Le quorum est maintenu.*

- On demande si des données sont colligées. La situation semble pire que par le passé. On indique qu'il est difficile de colliger des données. À la fin de l'année 2024, trois ressources supplémentaires ont été mises en place en cas de débordement. Aucune de celles-ci n'a dû être ouverte. Des plans de contingence pallient les imprévus. Les places disponibles suffisent. De façon générale, les chiffres ressemblent à ceux de l'an passé.
- Suivant un commentaire qu'on note moins la situation puisque les choses sont mieux gérées, on avance l'hypothèse qu'il n'y a pas moins de personnes en situation d'itinérance, mais plutôt moins de personnes en état de précarité grâce aux ressources mises en place. Il y a une amélioration relative des conditions.
- On suggère de faire attention à la manière d'interpréter des données. Ce n'est pas parce qu'il y a moins de personnes utilisant les ressources que la situation s'améliore. Certaines personnes en situation d'itinérance ne les utilisent pas et montrent de la désaffiliation sociale.

#### **9. Plan de lutte contre la pauvreté – Information**

Le document intitulé *4<sup>e</sup> Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Fonds québécois d'initiatives sociales 2024-2029* est présenté. Ce document a été envoyé aux membres avant la séance. L'objectif est de présenter un état de situation du *4<sup>e</sup> Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (PLP4) et de préciser le rôle de la Ville de Gatineau.

Une version corrigée du document de présentation sera envoyée aux membres.

Le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 a été lancé le 21 juin 2024. La mesure 3.1.1 de ce plan vise à appuyer les partenaires locaux et régionaux et à bonifier les Alliances pour la solidarité. Cette mesure est reconduite et accompagnée d'un soutien financier du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) de 145,36 M\$ répartis sur cinq ans.

En Outaouais, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a confié la gestion de l'enveloppe financière à la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO). L'entente entre le MESS et la CPO pour la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité en Outaouais a été signée en décembre 2024. La Concertation pour le développement social en Outaouais (CDSO) est responsable de la mobilisation des milieux. En ce qui concerne le

déploiement sur le territoire de la ville de Gatineau, le conseil municipal est l'instance qui recommande les projets à la CPO et identifie le comité de suivi du dossier.

La Concertation en développement social de l'Outaouais (CDSO) déposera le Plan d'action régional au Ministère dans les prochaines semaines. Les enjeux prioritaires de la région de l'Outaouais sont : sécurité alimentaire ; logement ; itinérance ; accès au transport et aux services de proximité ; réussite éducative et la persévérance scolaire ; transition socioécologique.

Les principaux éléments du Bilan du Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAL-SIS) de Gatineau 2019-2023 sont présentés. Vingt-quatre projets issus de vingt-deux organismes ont été financés et répondaient aux enjeux prioritaires du PAL-SIS de Gatineau. L'évaluation du PAL-SIS de Gatineau 2019-2023 a donné lieu aux recommandations suivantes : prévoir les ressources humaines nécessaires à l'accompagnement ; créer une véritable Alliance pour la solidarité (concertation) ; créer des occasions d'échanges de bonnes pratiques et de partage des initiatives soutenues par le FQIS ; plan de lutte par territoire (secteurs de la Ville) plutôt que par problématiques (ou enjeux).

À ce jour, la Conférence des préfets de l'Outaouais n'a pas statué sur la répartition de l'enveloppe budgétaire. Ainsi, depuis le 31 octobre 2024, des projets sont sur la glace, faute de financement. Pour ne pas retarder le processus d'appel d'initiatives, un projet de résolution est en préparation afin que le conseil municipal mandate la CGVS en tant que comité de suivi, et, le SLSDC pour la mobilisation, la création des comités et l'accompagnement des milieux.

Les prochaines étapes sont : planifier les ressources humaines ; mobiliser les acteurs pour la création du Comité d'élaboration du PAL-SIS (Alliance pour la solidarité) ; mettre sur pied le comité d'analyse des initiatives ; planifier le processus d'appel d'initiatives. L'échéancier actuel est très serré et laisse entrevoir que les sommes ne seront pas versées aux organismes avant les mois d'août ou de septembre 2025. Un point positif est que le Ministère accepte dorénavant une continuité des projets.

*Sylvie Lafontaine se joint à la séance à 9 h 53.*

Du côté de la Ville, il serait souhaitable qu'elle dispose d'un financement lui permettant d'avoir les ressources humaines nécessaires pour gérer l'enveloppe budgétaire. Or, la Ville est toujours en attente de nouvelles du CPO quant à la hauteur des sommes qui lui seront octroyées.

Le président s'engage à transmettre les volontés exprimées à la mairesse.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Relativement à la question de savoir ce que fera la Ville si les sommes reçues sont insuffisantes, on mentionne que le scénario n'est pas encore établi. Il est clair que la Ville doit avoir les ressources humaines pour gérer l'enveloppe budgétaire. La capacité opérationnelle étant insuffisante pour assumer cette gestion en sus du travail à réaliser, un trop faible financement impliquera des décisions administratives ou politiques quant aux dossiers qui devront être mis de côté ou aux efforts déployés dans le cadre de la gestion de cette entente.
- On s'explique mal les délais actuels. On juge qu'il s'agit davantage d'un plan de gestion de la pauvreté que de lutte à celle-ci. Il en est de même pour l'itinérance. Il n'y a pas vraiment de mesures pour agir sur les problèmes dont le plus important est celui du logement. L'itinérance est une manifestation de la pauvreté. Certains organismes aux prises avec des problèmes liés à la pénurie de main-d'œuvre auront de la difficulté à atteindre leurs objectifs.
- On trouve intéressant de pouvoir travailler de façon continue sur des projets structurants présentant un potentiel de développer et de structurer le milieu ainsi que d'agir avec la complémentarité des forces et des leviers des ministères et organismes partenaires. Du côté de la Direction de la santé publique, du travail se réalise aussi afin d'éviter une rupture de services et faire progresser des dossiers ou des projets porteurs. Il est important d'octroyer des sommes de façon récurrente en visant le soutien de projets structurants dans les différentes priorités. Le souhait est de faire partie des discussions et s'arrimer au travail de la Ville et des partenaires. On précise qu'une rencontre a eu lieu avec l'équipe s'occupant du dossier de la sécurité alimentaire de la Direction de la santé publique afin de déterminer comment travailler ensemble et mieux soutenir les projets.
- On demande quel est le rôle de la Concertation pour le développement social en Outaouais (CDSO) et quels en sont les membres. On indique que la composition est assez large (Tables de développement social des MRC et du territoire de Gatineau ; Centraide, TROCAO, etc.). Elle s'occupe de la mobilisation et de l'interrelation avec les divers milieux, les tables de concertation, ainsi que de l'animation de l'Association des Tables de développement social de l'Outaouais.
- On demande pourquoi l'octroi du financement est prévu vers les mois d'août ou septembre et si des avances de fonds pourraient être faites. On précise que l'échéancier tient compte du fait que le conseil municipal doit recommander les projets à la CPO. Toutes les étapes conduisant à cette activité (appel d'initiatives, analyse, recommandation de la CGVS, etc.) font en sorte qu'il sera très difficile d'agir avant. La possibilité d'une séance extraordinaire de la CGVS vers avril ou mai sera examinée. Une avance de fonds ou une annonce ne peuvent être faites tant que la Ville n'est pas informée des paramètres de l'entente et du pourcentage de l'enveloppe qui peut être dédié à des ressources humaines pour la gestion de cette dernière.

- Les délais créent énormément de pression sur les organismes. Les organismes communautaires étaient très déçus des sommes accordées ; il est difficile de faire la lutte à la pauvreté avec celles-ci. La reddition de comptes doit être la plus simple possible. Puisque les aspects entourant la reddition de compte sont décidés au niveau régional, on s'engage à leur transmettre le message concernant la reddition de comptes.

*Pause de 10 h 22 à 10 h 41*

#### 10. **Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires — Information**

Le document intitulé *Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires (FBCS)* est présenté. Ce document a été envoyé aux membres avant la séance. La présentation vise à informer ces derniers de : la démarche d'élaboration des plans d'action sur mesure et ponctuel de la *Stratégie d'action pour contrer la violence chez les jeunes* ; le bilan du plan d'action sur mesure et ponctuel.

Une présentation a déjà eu lieu en mars 2024. Cette offensive découle d'une entente financière entre le gouvernement fédéral et le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) soutenant les dix plus grandes villes du Québec (2023-2026) dans leurs actions pour contrer ces fléaux. 2,5 millions de dollars ont été octroyés à la Ville de Gatineau. La prévention du crime et de la violence chez les jeunes de 7 à 35 ans est l'orientation phare de l'élaboration d'un plan d'action pour Gatineau. L'élaboration de ce plan a été confiée au SLSDC ainsi qu'au Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG). La CGVS a la responsabilité d'assurer une veille sur ce projet.

Un survol est fait sur les enjeux prioritaires en matière de sécurité communautaire au pays. Les causes profondes, les facteurs de risque et de protection de la violence chez les jeunes sont également abordés.

La stratégie municipale pour bâtir des communautés sécuritaires comporte :

- Plans d'action sur mesure : Interventions mobilisées de longue durée visant à résoudre ou prévenir des enjeux de violence. Ce type de plan est déployé dans trois secteurs policiers.
- Plan d'action ponctuel : Intervention rapide aux situations émergentes et préoccupantes pour prévenir la violence. Ce type de plan est déployé sur l'ensemble du territoire.

Trois secteurs policiers ont été choisis : Mont-Bleu/Hautes-Plaines/Mutchmore (# 5); Notre-Dame (# 12); Pointe-Gatineau/Fournier (# 10).

Le bilan des plans d'action est présenté ainsi que les résultats obtenus à ce jour.

Les prochaines étapes s'établissent ainsi :

#### Plan d'action sur mesure

- Poursuivre le processus consultatif dans les deux secteurs 10 et 5 ;
- Élaborer deux plans d'action sur mesure ;
- Printemps 2025 : Début de la mise en œuvre des actions dans les secteurs 10 et 5 ;
- Poursuivre la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action dans les secteurs 10, 5 et 12.

#### Plan d'action ponctuel

- Identifier les parcs à risque ;
- Répondre aux situations émergentes et préoccupantes ;
- Poursuivre les interventions à court terme à moindre déploiement pour prévenir la violence.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- On souligne que l'initiative Aire Ouverte fait partie de la démarche.
- Les parcs fermant à 22 h, les jeunes n'ont pas d'endroit où aller après les heures de fermeture. Relativement à l'importance d'avoir une bonne personne contact, on demande si l'impact de la disparition des Grands Frères et des Grandes Sœurs a été évalué. On précise que bien que cet impact n'ait pas été mesuré, cela constitue un facteur de risque puisque ce service n'est plus offert aux jeunes. Pour ce qui est des parcs, les heures d'ouverture sont réglementées. Il n'est pas possible de les modifier. La majorité des crimes rapportés à la police sont commis durant le jour. Apparemment, il y a une initiative pour jouer au ballon-panier après minuit à Montréal. La Commission jeunesse a une action inscrite à son plan de travail en ce sens. Des maisons de jeunes ferment à 23 h. On tente de trouver une solution afin que les jeunes aient des endroits où se rendre.
- Il serait intéressant de faire une présentation notamment à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). On mentionne que ces organismes sont invités lors des rencontres.
- La vision et l'approche très pragmatique incluant les jeunes et la police sont très intéressantes. Il s'agit d'un bon investissement des sommes reçues. La mairie devrait être informée que l'édifice John R-Luck fait partie du projet. On souligne que ce qui touche à l'édifice John R-Luck sera de l'ordre d'activités ou d'aménagements éphémères. L'approche de co-construction engendre une très bonne collaboration et elle très bien accueillie par toutes les parties prenantes.
- On précise que les organismes religieux participent à la démarche. Cela demeure toutefois un défi de susciter leur collaboration.
- On demande s'il y a des communautés pour lesquelles les conditions ne sont pas présentes afin d'y mobiliser des partenaires potentiels. On mentionne que certaines communautés sont plus difficiles à joindre en raison de leur appréhension envers la police. Cependant, au fur et à

mesure des rencontres, les perceptions changent. La visée sécuritaire de la démarche est mieux comprise.

- En ce qui concerne l'objectif de joindre les familles les plus isolées, on se dit préoccupé notamment par la situation des nouveaux arrivants (barrière de la langue, etc.).
- Le sport devrait être nommé parmi les activités récréatives destinées aux jeunes puisque celui-ci constitue fréquemment un moment décisif pour bon nombre d'entre eux. On indique que des programmes existent et font partie de l'offre de services en ce sens.
- Afin d'informer les membres du conseil municipal des activités réalisées dans leurs districts, des fiches d'information sont diffusées aux caucus de secteurs ainsi que dans certains comités. Les membres du conseil municipal sont aussi invités à participer à la démarche.
- On prend note du commentaire portant sur un certain vide dans la programmation des activités de loisirs à la Ville en ce qui a trait au groupe de 12 à 22 ans, dont surtout les jeunes filles. On attire l'attention qu'il est nécessaire toutefois de ne pas concurrencer des partenaires et de bien définir le créneau de la Ville.

#### **11. Dépôt du bilan provisoire — Plan de travail 2024-2025 — Information**

Le bilan fait état de l'avancement des travaux en lien avec le Plan de travail de la CGVS pour les années 2024 et 2025.

75 % des moyens indiqués au plan de travail ont été mis en œuvre. Les moyens qui n'ont pas encore été déployés sont :

- se concerter et réagir face aux enjeux d'adaptation aux changements climatiques vécus par les populations vulnérables ;
- participer au renouvellement des politiques du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés en veillant à l'équité et l'accessibilité universelle.

Le taux de participation moyen des membres aux séances est de 81 %. Le président les remercie de leur assiduité et de leur engagement soutenu aux travaux de la Commission.

En plus des dossiers traités, des suivis réguliers ont été faits sur les questions de l'itinérance et de la sensibilité chimique.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- On se félicite qu'il ait très peu d'activités réalisées qui ne sont pas en lien avec le plan de travail. Les cibles ont été bien établies et le travail bien cadré.
- On remercie le SLSDC pour tout le travail accompli.

**12. Varia**

Aucun sujet n'est inscrit au Varia.

**13. Prochaine séance**

La prochaine séance de la Commission Gatineau, Ville en santé est prévue le 13 mars 2025.

**14. Levée de la séance publique**

*Il est proposé par Stéphanie Ayotte*

*Appuyé par Nicolas Heidecker*

*Et résolu que cette Commission lève la séance à 11 h 47.*

*Adoptée*

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,  
aux membres du conseil municipal et à la greffière



---

PRÉSIDENT  
LOUIS SABOURIN

*Élaine Déry*

---

SECRÉTAIRE  
ÉLAINE DÉRY